

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du 20 septembre 2011 à 19 h

Présents : Gérard BERGER, *Président*, Odile MULLER, Henri ANTHONIOZ, Michel MUFFAT, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, J. Paul BAUD, Michel BAUD, J. Claude MORAND, Julien MORAND, Sylvie HENNEBIQUE, Christophe REQUET, Gilbert GALLAY, Maurice MICHAUD.

Excusés : Emile BREHIER

Procurations : J. François MUFFAT a donné procuration à Roger Gaillard,
H.Victor TOURNIER a donné procuration à Gérard Berger,

Monsieur Michel BAUD a été élu secrétaire

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

1. MARCHES PUBLICS

➤ **Installation de compteurs dans le cadre du SDAEP (mapa):**

Une première consultation organisée le 8 août 2011 a été déclarée infructueuse, et une seconde procédure a été lancée pour le 19 septembre 2011. L'ouverture des plis faite le 20 septembre permet de déclarer l'entreprise ROSNOBLET de St Pierre en Faucigny adjudicataire pour un montant 125 187 € HT (tranche ferme) et 12 563 € (tranche conditionnellè) Les communes seront informées individuellement du montant des travaux à réaliser sur leur territoire.

➤ **Appel d'offres ouvert pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés.**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 juillet 2011, le comité syndical a adopté le dossier de consultation pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés, marché à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Il présente le rapport d'ouverture des plis établi par la commission d'appel d'offres, proposant de retenir l'entreprise SNECO, mieux-disante. Il demande au comité syndical d'en délibérer. Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que sur Morzine, un accord est intervenu récemment pour l'implantation d'un site près de l'Hauturière. Un PAV sera installé sur le parking du téléphérique de Nyon. Il serait nécessaire d'en implanter au Pied de la Plagne (vers la chapelle) et vers l'école maternelle (en aérien).

2. FINANCES

➤ **Suppression de l'exonération de TEOM pour les immeubles non desservis par le service**

Monsieur le Président expose au Comité syndical les dispositions de l'article 1521 du CGI qui permettent aux communes et à leurs groupements de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. Considérant que le coût de traitement des ordures ménagères ne se limite pas au coût de la collecte, mais recouvre également le transport jusqu'au lieu d'élimination et l'élimination elle-même, le traitement et le recyclage, il propose de supprimer l'exonération

Il précise que pour des raisons écologiques, de maîtrise de l'énergie, et de réduction d'émission de gaz à effets de serre, nous installons de plus en plus de « points d'apports volontaires » sur les communes de Morzine-Avoriaz et les Gets. Le Comité syndical décide, à l'unanimité de supprimer cette exonération

➤ Tarifs :

Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif des tarifs du SIVOM pour ses services « déchets », « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « divers », comprenant les propositions de modifications à intervenir au 1^{er} janvier 2012.

Il apporte les précisions suivantes :

- *Redevances spéciales d'ordures et accès aux déchèteries* : Aucune augmentation n'est proposée compte tenu des résultats issus du CA 2010. Le coût de traitement des déchets progresse régulièrement, mais nous pouvons contenir ces augmentations grâce aux recettes générées par la valorisation en augmentation, et à une gestion très stricte des dépenses.
- Un *nouveau tarif* est proposé : prix horaire avec chauffeur d'un camion grue pour la collecte des déchets, fixé à 102 €.
- *Traitement des matières issues du dégrillage de la station d'épuration* : Pour l'exactitude des comptes, les matières issues de notre station d'épuration et déposées en déchèterie pour incinération sont facturées au coût réel du « traitement matière » soit 118.65 €. (au lieu de 104.64€ en 2011)
- *Assainissement collectif* :
 - Prix du mètre cube d'eau assainie, et primes fixes : le fonctionnement des installations a atteint sa « vitesse de croisière » et il est possible de rectifier les estimations faites lors du projet. Une modification à la baisse est proposée sur le tableau ci-joint tant pour les m3 que pour les parts fixes.
 - Traitement des matières, dépotages et déshydratation de boues : Les prix sont maintenus.
- *Assainissement non collectif* :
 - Redevances pour installations nouvelles et contrôles ponctuels : Augmentation de 3 % compte tenu des révisions de prix prévus au contrat du cabinet chargé de ces missions.
 - Redevance annuelle SPANC : sans modification
- *Divers* : Légère augmentation du prix des loyers appliqués pour la sous-location des logements pour les saisonniers d'Avoriaz,
-
- Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs tel qu'il est présenté, et joint en annexe.

3. Affaires diverses

➤ Barème E Adelphe-Eco Emballage.

Le prix de reprise des matériaux issus du tri-sélectif et des apports en déchèterie est actuellement en cours de négociation, comme nous le permet le « barème E ».

➤ Déchèterie d'Avoriaz :

Monsieur le Président fait état de l'avancement des travaux sur Avoriaz, et des retards constatés pour la toiture de la déchèterie. En ce qui concerne les PAV, les travaux se déroulent correctement. L'engin spécifique pour la collecte d'Avoriaz est en cours de livraison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.